

District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87 - Fax : 04.74.22.36.92

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>



Le District de l'Ain recherche un Service Civique

Début de la mission : 1er Octobre 2018

Fin de la mission : 31 Mai 2019

30 heures / semaine

Voir en pages intérieures ou sur le site internet du District le profil du poste

Vœux pour AG du 27 Octobre 2018

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du district, les clubs qui souhaitent déposer un vœu pour l'assemblée générale de début de saison qui aura lieu le Samedi 27 Octobre 2018 à la salle des fêtes de Viriat, devront l'adresser au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 minuit.

FERMETURE DU DISTRICT



Le secrétariat sera fermé comme suit :

* du Lundi 2 au Vendredi 27 Juillet 2018 : tous les vendredis après-midi.

* du Lundi 30 Juillet au Mercredi 15 Août 2018 inclus.

Réouverture le Jeudi 16 Août 2018 à 9 H 00.



Information de la Fédération Française de Football

Coupe de France

Autorisation du 4ème remplaçant lors de la prolongation sur la Coupe de France

Le Comité Exécutif de la F.F.F. a validé, lors de sa réunion du 19 Juillet 2018, le texte suivant qui entre en vigueur dès le début de cette nouvelle saison :

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».

COMITE de DIRECTION

Le District de l'Ain recherche un Service Civique

Intitulé du poste	Service Civique – Commission Technique
--------------------------	--

IDENTITE

Statut, cadre d'emplois, catégorie, grade	Mission de service civique de 8 Mois à 30 heures/ semaine
--	---

PRESENTATION DU SERVICE

Mission principale du service	Secrétariat technique en lien avec les actions de la Commission Technique. Secrétariat administratif en avec le personnel administratif.
Composition du service (effectif)	Technique : 5 salariés dont 4 temps pleins, 1 temps partiel Administratif : 2 salariées à temps partiel
Positionnement du poste	<i>Le service civique est placé sous la responsabilité technique du CTF et sous la responsabilité administrative des présidents de la commission technique.</i>

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste	<i>Collaborateur au sein de l'équipe technique départementale (salariés), de la commission technique du district de l'Ain. Missions de préparation et bilans d'actions techniques.</i>
Missions et activités du poste	<p><u>Missions d'accompagnement sur :</u></p> <p>* DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement du programme éducatif fédéral ○ Développement du football féminin et la féminisation ○ Développement des pratiques diversifiées ○ Développement du football à l'école ○ Suivi des pratiques et des pratiquants ○ Actions promotionnelles <p>* PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Détection, sélection et stages de perfectionnement <p><u>Missions en responsabilité :</u></p> <p>* ADMINISTRATIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer les tâches administratives en lien avec l'activité technique et administrative <p>* COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser la communication en lien avec l'activité technique et administrative <p><u>Formations envisagées :</u></p> <p>*FORMATION DE CADRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Formations fédérales (Certificats ou spécialisantes)

<p>Conditions de travail</p>	<p>Volume de travail : 1092 heures annualisées du 1^{er} Octobre 2018 au 31 Mai 2019</p> <p>Lieu de travail : District de l'Ain de Football – Missions itinérantes sur le département</p> <p>Moyens à disposition : Matériel informatique (PC, vidéoprojecteur, écran) et matériel pédagogique (Ballons, chasubles,...)</p>
-------------------------------------	--

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

<p>Profil du poste</p>	<p>Les « savoirs » :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Avoir été licencié : vécu de joueur *Avoir des connaissances dans le milieu fédéral et associatif *Avoir une expérience d'encadrement en club <p>Les « savoir-faire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Etre capable de maîtriser les connaissances liées à l'activité football *Etre capable de travailler au sein d'une équipe *Maîtrise des outils informatiques (logiciels,...) *Etre capable de bien communiquer (expression orale et écrite) <p>Les « savoir-être » :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Mentalité exemplaire, enthousiaste, passionnée et militante *Rigueur technique et administrative *Grande disponibilité et faculté d'adaptation *Capacité à transmettre <p>Les formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Formation scolaire ou universitaire *Etre titulaire du permis B
-------------------------------	--

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON

Samedi 23 Juin 2018 à AMBRONAY

Personnalités présentes :

- Mme LEVRAT Gisèle, maire d'Ambronay.
- M. RIGON Franck, président CDOS de l'Ain.
- M. DUBOIS Rachel, Directeur du Service des Sports du Conseil départemental de l'Ain.
- M. BARBET Bernard, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- M. ALBAN Bernard, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot.
- M. DEPIT Grégory, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot.
- Mme HARISSA Abtisseem, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot

Membres du Comité Directeur présents :

BENOIT Pierre, BERGER Christine, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PELLET François, PITARD Patrick, STRIPPOLI Guillaume.

Membres des Commissions présents :

BARDET Bernard, BILLOUD Jean Louis, CHATEL Régis, FEYEUX Michel, GIROD Emmanuelle, GRAS Daniel, JACUZZI Geneviève, PRADA René.

Personnel administratif présent :

DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (secrétariat).

Personnalités excusées :

M. Laurent WILLEMANN, Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
Mme Hélène CEDILEAU, vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports.

Membres du Comité de Direction excusé :

BERNARD Alain, BOUHILA Katia, BOUHILA Sarah, LACQUES Maurice et POULARD Christine.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 107 clubs convoqués :

- 91 clubs présents.
- 16 clubs absents : Arbent Marchon, Belley FC, Bettant, Buyatin, Château Gaillard, Cormoz St Nizier, Injoux Génissiat, Jujurieux, Massignieu, Oyonnax ATT, Peyrieu Brens, Plaine de l'Ain, Sermoyer, St Etienne sur Chalaronne, St Laurent, Virieu.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

Désignation des scrutateurs pour le dépouillement des votes

Sont retenus les candidats suivants :

CELDREN Christophe (US Culoz Grand Colombier)

CHAGNARD Cédric (AS Hautecourt)

LEAO Lydia (FC La Vallière)

DESBRIERES Eric (AS Chaveyriat)

A 9 H 30, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.

« Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif,
Monsieur le Directeur du service des sports au Conseil Départemental,
Madame le Maire d'Ambronay,
Messieurs le Président et représentants de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes,
Monsieur le Président du club d'Ambronay,
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,
Messieurs les Présidents de l'UNAF et de l'amicale des Educateurs,
Messieurs les représentants de l'amicale des anciens,
Monsieur le représentant de la Presse,
Chers amis,

Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de fin de saison 2017/2018.

Je dois vous présenter les excuses de :

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Madame Hélène CEDILEAU, vice-présidente du Conseil Départemental en charge des sports.
- Mesdames Katia et Sarah BOUHILA, le Docteur Christine POULARD, Messieurs Alain BERNARD et Maurice LACQUES, tous membres du comité de direction.
- Messieurs Jacky DUROUX et Jean Daniel CATHERIN, membres des commissions du district.

Après deux matchs victorieux de l'équipe de France, je souhaite que celle-ci réalise un excellent parcours équivalent à 1998 et qu'ainsi par répercussion le football départemental gagne encore plus de popularité pour le bonheur de tous nos clubs.

Que la retransmission de ces matchs de foot redonnent un excellent moral à tous ceux et celles qui luttent actuellement contre la maladie et bien sûr je pense à tous vos proches, aux membres de vos clubs qui sont souffrants et pour le district nous avons ce matin, une pensée particulière pour notre collègue Maurice LACQUES en espérant qu'il revienne rapidement nous apporter ses compétences.

Pour d'autres, qui malheureusement nous ont quitté pour rejoindre le grand stade des cieux auprès de glorieux anciens footballeurs, tous ceux de vos clubs jeunes et moins jeunes : joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants j'espère qu'ils ont trouvé une belle place éternelle et que notre ami Michel LOMBARD, ancien membre du comité de direction y participe également. J'y ajoute Monsieur DIETRICH, ancien éducateur et dirigeant du club d'Ambronay. En leur mémoire, je vous demanderai une minute de silence.

Je vous remercie.

La saison dernière, à pareille époque, je disais ma satisfaction de voir nos clubs de ligue se maintenir ou monter d'un échelon supplémentaire, avec aucune descente en district, avec également la montée en national 3 du club d'Ain Sud et de la réserve du FBBP01 ainsi que le maintien de l'équipe fanion de ce club en ligue 2.

Le constat est plus cruel en cette fin de saison, puisque les deux équipes du FBBP01 connaissent les affres de la descente et que 3 équipes seniors évoluant en régional 3 retrouvent la compétition départementale.

Aussi, disons notre satisfaction pour le beau parcours du club d'Ain Sud qui reste au niveau national, du club de Feillens qui monte en régional 2 ainsi que les féminines seniors du FBBP01 qui atteignent le plus haut niveau régional. Félicitations également à nos équipes jeunes qui vont atteindre le niveau ligue la saison prochaine.

Souhaitons de même aux clubs de Nantua et Foissiat Etrez une bonne chance au niveau régional.

Je félicite également tous les accédants du district qui obtiennent le droit d'évoluer au niveau supérieur et les vainqueurs des coupes de l'Ain, le FBBP01 en féminines, Manziat en vétérans, le club de Misérieux Trévoux en coupe des groupements et Foissiat Etrez en coupe de l'Ain.

Concernant les équipes qui a contrario vont descendre d'un niveau, je souhaite que les clubs sachent analyser les causes pour repartir avec une nouvelle dynamique la saison prochaine et je leur fais entièrement confiance.

Au niveau du district, nous arrivons à la mi mandature en ce mois de juin 2018.

Par rapport à notre plan de mandature, tous les thèmes programmés en juin 2016 sont ouverts, et la feuille de route par saison nous permet de cibler les axes sensibles et critiques.

- Un des axes concerne bien sûr les finances.

Je vous ai transmis il y a quelques mois, un courrier du président du CDOS vous affirmant mon ralliement à son mécontentement sur le devenir du CNDS et il est vrai que l'avenir de ce dispositif est de plus en plus compromis.

Je vous ai également envoyé en date du 15 mai, un courrier vous informant de l'extension du district et une étude sur l'impact d'une modification des tarifs 2019/2020 en vous demandant de m'alerter si cette augmentation impactait de plus d'un euro la licence par pratiquant. A ce jour aucun des 115 clubs ne m'a transmis de retour. Je laisserai toute à l'heure, le soin à Monsieur Alain JOSSERAND de développer plus en détails nos finances, mais sachez que les membres du comité de direction feront le maximum tout au long de la saison à venir pour limiter les dépenses et rechercher de nouvelles ressources.

- Un autre sujet inscrit sur la feuille de route préoccupe à ce jour le pôle sportif à un an de la coupe du monde des féminines en France, notamment dans notre région où l'engouement devrait être très favorable avec des rencontres à Lyon et Grenoble. Il s'agit de constituer un véritable championnat seniors féminin même si celui-ci doit comporter deux niveaux, même si l'on doit aménager des jours, des horaires pour les rencontres.

Or à ce jour, le district n'arrive pas à concevoir une compétition cohérente en raison d'équipes féminines d'une dizaine de clubs qui pratiquent un championnat parallèle hors giron du district. Ce phénomène qualifié pour certains de foot « sauvage » est animé par quelques personnes peu soucieuses du développement du football féminin.

Les membres de la commission féminine ont invité à plusieurs reprises les clubs pour rechercher une solution permettant de collaborer de manière constructive mais face au refus de ses équipes loisirs, le district en concertation avec les présidents de ces clubs va tenter une solution de la dernière chance avec en dernier recours des sanctions. Je préférerai une solution beaucoup moins radicale et je compte sur les présidents des clubs concernés pour persuader leurs équipes de venir rejoindre celles qui évoluent dans le championnat du district.

Pas besoin de plan de mandature, pas besoin de feuille de route pour vous signifier mon engagement à maintenir un district ouvert à tous, à aider les clubs et resserrer les liens pour éviter un football à deux vitesses qui creusent les écarts entre les petites et grandes structures.

Pour terminer mes propos, au nom de mon comité de direction, je tiens à vous remercier pour votre travail de bénévoles, vous qui faites vivre les 19700 licenciés du district, votre investissement est précieux dans une période de désengagement où les postes à responsabilités deviennent aléatoires. Je souhaite la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui vont s'engager à partir de la saison prochaine mais également au club du CS des Berges du Rhône dont le siège social sera à Loyettes et qui rejoint notre district.

Bonne assemblée générale à tous, avec des décisions à prendre donc naturellement des discussions. Je compte sur vous pour que ces débats soient menés dans le respect des personnes et des idées, qu'on travaille sous le signe du dialogue et de la construction du football d'aujourd'hui et de demain. Merci ».

Je vais passer maintenant la parole au président du club d'Ambronay, M. Olivier SLOWINSKI puis à Mme Gisèle LEVRAT, Maire d'Ambronay, et ensuite à M. Jacques CONTET, secrétaire général du district qui orchestrera cette matinée que je souhaite constructive et positive.

ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL

M. Olivier SLOWINSKI, président du club d'Ambronay

Bonjour à toutes et à tous,

Monsieur le président du District de l'Ain, Monsieur le président de la ligue Auvergne Rhône Alpes, Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur du District, Monsieur le président du comité départemental olympique sportif,

Madame le Maire Gisèle LEVRAT, Chers amis,

Je vous remercie, au nom de l'entente sportive d'Ambronay Saint Jean le vieux et en celui de l'ensemble de la Municipalité, d'avoir choisi cette année Ambronay pour la première fois depuis sa création, l'organisation de notre assemblée générale 2018 et vous souhaite donc la bienvenue dans notre commune.

Je vais essayer sans trop prendre de temps et de vous ennuyer trop longtemps de vous tracer l'histoire de notre club :

L'association sportive d'Ambronay est née en Avril 1973. C'est le fruit d'un petit groupe d'amis désirant pratiquer le football à Ambronay. L'élection d'un comité exécutif est décidée afin de définir les membres et de créer un premier bureau qui est alors composé de :

1 président devinez qui !!!! (Joseph Lopez, 1 adjoint André Jordan, 1 trésorier Gérard Humbert 1 secrétaire Joseph Lopez et 1 adjoint André Jordan qui eux assuraient une double fonction. Les autres membres étaient alors au nombre 6.

Afin de faire l'acquisition d'un premier équipement (ballons, maillots, ct...) une somme comprise entre 100 et 300 Francs à l'époque était avancée pour les différents frais par chaque membre. N'ayant pas de vestiaires, les différents footballeurs se changeaient dans leurs voitures et se lavaient à la fin des matchs dans le ruisseau attenant au stade.

Quelques années plus tard, l'effectif ayant augmenté, une seconde équipe voyait le jour. Dans les années 80, fut décidée la construction d'un local buvette et de rangement, local construit uniquement par des bénévoles du club et quelques artisans locaux.

En 1985, suite à la fusion avec nos voisins et amis de Saint Jean Le Vieux, le club change de nom et devient l'entente sportive Ambronay Saint Jean Le Vieux et porte toujours le même nom aujourd'hui.

En 2015, après 42 ans de service au club en tant que président, arbitre, etc... Joseph Lopez me laisse la place de président.

La même année, le Samedi 19 septembre, Madame le Maire Gisèle Levrat se présentait devant le portail du Stade Lopez pour couper le ruban tricolore, puis à l'accès du nouveau terrain pour effectuer l'inauguration d'un nouveau stade, Un terrain très attendu, financé, outre quelques menues subventions, en grande partie par la Commune.

La 1ère magistrate de la commune se félicitant de cette réalisation, a encouragé l'ensemble des joueurs du club à faire de bonnes prestations et le nouveau président d'en être le garant pour sa bonne utilisation.

Cette métamorphose du stade a suscité de la motivation chez les joueurs et à ce jour avec l'aide de nos voisins de Jujurieux, notamment sur les équipes Jeunes, de compter pas moins de 250 licenciés. En fin pour clôturer ce petit discours, j'en profite pour féliciter ici l'ensemble de ses dirigeants et bénévoles et Sponsors pour leur dévouement et le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

Je vous remercie et vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne assemblée générale 2018 à AMBRONAY.

Mme Gisèle LEVRAT, maire d'Ambronay

Bonjour,

Je vous souhaite la bienvenue à Ambronay pour cette assemblée générale.

Ambronay est une commune du canton d'Ambérieu en Bugey, rattachée à la communauté de commune de la plaine de l'Ain. Ambronay se situe au pied du contrefort le plus occidental du Jura bugiste. La commune est bordée à l'ouest par la rivière d'Ain.

Son territoire compte 3355 hectares dont 720 boisés. Son paysage lui-même est varié, le point le plus haut de son territoire culmine à 643 m, en plaine le point le plus bas est à 299 m.

Sa population est de 2722 habitants répartis entre le bourg centre et ses environs et ses onze hameaux certains en plaine, d'autres sur les hauteurs.

L'agriculture : plusieurs types de cultures cohabitent sur le territoire. En plaine on trouve des céréaliers avec des cultures en irrigation. A proximité du bourg, des pâturages avec un élevage de charollais. Sur les hauteurs un élevage en agriculture biologique avec des porcs élevés en plein air et es vaches Highland. A noter également sur le territoire de la commune un élevage d'escargots et un maraicher bio.

Le village s'est développé autour du cœur historique de la ville. Dans ce centre bourg, Ambronay dispose de tous les services adaptés aux jeunes parents : écoles avec restaurant scolaire, bibliothèque, centre de loisirs, garderie périscolaire, relais assistante maternelle.

La ville dispose d'une petite supérette (SPAR) avec un point poste, d'une boulangerie artisanale, d'une jardinerie, d'un tabac presse loto, d'une pharmacie, deux salons de coiffure, un ostéopathe, une sophrologue. Un cabinet médical regroupe médecins, infirmières, kinésithérapeute, podologue, psychologue.

La ville compte un bar et trois restaurants dont un restaurant gastronomique étoilé au pied de l'abbaye.

Les hébergements sur la commune sont possibles en gîtes ou en chambres d'hôtes.

Plusieurs artisans d'art sont présents sur la commune : atelier de poterie céramique, luthier, artisan en fleurs tergales

On trouve sur la commune également diverses entreprises dans les domaines du bâtiment, des transports, de la mécanique générale, de la chaudronnerie.

Le tissu associatif est très riche sur Ambronay (environ 30 associations). Certaines œuvrent dans le domaine du sport, d'autres dans le domaine des loisirs, d'autres dans le domaine des arts et de la culture.

A signaler plusieurs manifestations annuelles d'envergure : le printemps des poètes, le salon des arts, le marché de Noël et de la création et bien sûr le festival de musique baroque à l'automne.

Grâce à ce festival annuel, Ambronay a acquis une renommée internationale. Ce sont bien sûr des concerts dans le cadre prestigieux de l'abbatiale mais également sous le chapiteau avec des musiques du monde.

Labellisé depuis 2003 « centre culturel de rencontre », Ambronay est devenu tout au long de l'année un lieu de partage où la culture est accessible à tous avec beaucoup d'animation en direction des écoles et d'autres publics. C'est également un lieu où de jeunes talents du monde entier viennent durant l'année travailler pour monter des projets autour de la musique ancienne.

Cette activité s'est développée autour du patrimoine historique de la ville.

Des vestiges romains attestent de l'origine lointaine du village. Plus de mille ans d'histoire nous attendent sur le site de l'abbaye. On peut découvrir au gré de visites l'église, le cloître, les tours de défenses, l'ancienne infirmerie, la vieille ville, avec ses petites rues étroites bordées de maisons anciennes, les restes des remparts, une ancienne porte de la ville qui subsiste encore. L'ancien château des Blains, aujourd'hui reconverti en hôtel de ville, abrite quelques trésors, visibles lors des journées du patrimoine.

La majeure partie de ces bâtiments sont classés monuments historiques, certains sont propriétés de la commune, d'autres du département.

Ambronay accueille tout au long de l'année un nombre important de touristes en visites libres ou commentées et le souhait de la commune est de développer au maximum ce potentiel touristique. Je vous souhaite une bonne assemblée générale.

ASSEMBLEE ORDINAIRE

Informations sur l'arbitrage

Jean Louis BILLOUD rappelle que les arbitres sont convoqués à 3 réunions dans la saison et que la réunion de rentrée est OBLIGATOIRE et aura lieu le Samedi 8 Septembre 2018 (avec la réalisation du test Physique TAISA : Bourg La Chagne, le questionnaire annuel et l'assemblée pour finir à la salle des fêtes de Jasseron).

Les documents de début de saison ont été envoyés à chaque arbitre par courriel le 12 Juin 2018.

Il est demandé aux présidents de vérifier si leurs arbitres se sont bien déplacés et rappelle les sanctions prévues en cas d'absence.

Approbation du procès-verbal de l'AG de début de saison à Viriat le 28/10/17

Vote de l'assemblée sur le procès-verbal de l'assemblée générale : adopté à la majorité (1 abstention).

Rapport moral de la saison 2017/2018

Conformément à ses statuts, notamment à l'article 13.7, les membres du comité de direction, se sont réunis à 11 reprises.

Chaque réunion du comité de direction a fait l'objet d'un compte rendu sachant que l'ensemble de celles-ci s'est déroulé en présence d'au moins 14 membres sur 19 élus.

Quant aux membres du bureau ils ont participé à 12 réunions.

Les membres du comité de direction se sont attachés à :

- Suivre l'évolution des réglementations fédérale et régionale en les adaptant à son propre fonctionnement.
- Gérer l'organisation des pratiques dont les championnats, les coupes et les pratiques diverses.
- Former ses salariés et dispenser des formations à l'intention des arbitres, éducateurs et dirigeants de clubs
- S'assurer de la bonne gestion financière en justifiant ses charges et en recherchant des produits adaptés à l'équilibrage de son budget.
- Aider les clubs dans leurs recherches particulières et ponctuelles.
- Poursuivre le programme de la mandature qui repose sur :
 - L'accroissement de la communication pour mettre en valeurs les actions du football départemental à travers son instance et ses clubs.
 - Un dialogue renforcé avec les institutions territoriales dont les membres du Conseil Départemental, les municipalités, le CDOS, la DDCS en coordination avec les présidents de clubs.
 - Une attractivité des pratiques en coordination avec la fédération française de football.
- Se conformer à sa feuille de route établie pour la saison 2017/2018 avec notamment :
 - Le montage financier pour l'extension du bâtiment.
 - La mise en place par la commission prévention de formations sur la réglementation et les responsabilités (dirigeants de clubs) ainsi que celle du rôle des capitaines/éducateurs de la catégorie U17.
 - La création d'une journée commune dédiée aux jeunes arbitres avec 3 autres sports collectifs (rugby, handball et basket)
 - L'engagement au côté du comité de Sport Adapté pour l'organisation du championnat de France à Bourg en Bresse.
 - Le développement du football féminin.

Le Secrétaire Général
Jacques CONTET

Vote de l'assemblée sur l'ensemble du rapport moral : adopté à l'unanimité.

Comptes rendus d'activités des commissions

COMMISSION D'APPEL

COMPOSITION DE LA COMMISSION : Président : MAIRE Jacques

Appel disciplinaire :

ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, CHATEL Régis, GIROD Emmanuelle, GUTIERREZ Raul, HERMANN Pierre, PITARD Patrick.

Appel réglementaire :

ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, CHATEL Régis, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, PITARD Patrick.

Situation arrêtée au 6 Juin 2018

La saison 2017/2018 a vu l'ouverture de 19 dossiers se répartissant de manière suivante :

- **4 dossiers concernaient des appels réglementaires**
 - 4 dossiers avec confirmation de la décision prise en première instance.
 - 0 dossier avec modification de la décision prise en première instance.
 - 2 appels en ligue : 1 décision modifier par la ligue et l'appel de Viriat sera jugé le 14 juin 2018.

- **12 dossiers concernaient des appels disciplinaires**
 - 4 dossiers avec confirmation de la décision prise en première instance.
 - 6 dossiers avec modification de la décision prise en première instance.
 - 2 appels retirés avant passage en commission.

- **3 concernait un appel statut de l'arbitrage**
 - 1 dossier avec modification de la décision prise en première instance.
 - 2 appels retirés avant audition.

- **3 dossiers en commission d'appel de ligue**
 - 1 dossier d'Arbent contre appel réglementaire ou la commission de ligue a infirmé la décision.
 - 1 dossier de JS Bresse Dombes / Izernore contre commission de discipline, la commission ligue a modifier les sanctions.
 - 1 dossier Viriat contre appel réglementaire : non traité à ce jour par la Ligue.

Jacques MAIRE

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

La commission des arbitres est composée de 12 membres.
Elle se réunit tous les mardis tous les 15 jours.

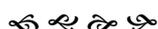
La commission des arbitres est composée de 4 pôles :

- **pôle président**
 - président : Jean-Louis BILLOUD
 - vice président : Bruno GRUARD
 - secrétaire : Pierre HERMANN

- **pôle observations**
 - observations seniors : Guillaume STRIPPOLI
 - accompagnements nouveaux arbitres : Alexis CURT
 - suivi des fiches navettes : Bruno GRUARD

- **pôle désignations**
 - désignations seniors : Jean-Luc BLANC (arbitres D1, D2, D3, AA + matchs à risques)
 - Abdeltif KRIMOU (arbitres D4 et D5)
 - désignations jeunes : Pierre HERMANN
 - désignations tournois jeunes : Alexis CURT

- **pôle recrutement, fidélisation, formation**
 - responsable : Ludovic DUTREIVE
 - membres : Pierre FAVIER, Denis BLANC, Michael BALESTRA, Alexis CURT



Pôle recrutement fidélisation :

- a participé au forum du club de l'Essor Bresse Saône.
- a organisé 2 réunions référents arbitres.
- a participé au mercredi de l'arbitrage au groupama stadium.
- le 15 juin, un stage est prévu au siège de la FFF.

Pôle formation :

- Assistants semi officiel : 5 séances, 85 personnes formées.
- formations initiales : 2 sessions, 24 inscrits (20 réussites, 2 échecs).
 - 1 session prévue en juin : 8 inscrits.
- futsal : 7 tournois, 16 arbitres seniors, 17 jeunes y ont participé.

Pôle désignations :

jeunes :

Effectif un peu court, les désignations ont été faites en priorité sur les poules d'excellence et promotion d'excellence en U19,U17 et U15.

Quelques soucis avec les matchs de ligue (prévus tard), avec les arbitres qui sont joueurs, les arbitres sanctionnés ou indisponibles.

Très bonne entente avec Abdel, Alexis et Jean-Luc.

Seniors :

Les matchs ont été couverts jusqu'à la catégorie D5 et parfois D6, très peu de souci de déplacements pour les catégories D1, D2 et D3, plus compliqué ensuite.

Quelques problèmes sur les matchs prévus le dimanche et qui sont avancés au samedi soir, les arbitres disponibles le dimanche ne le sont pas forcément le samedi.

Très bonne relation avec Abdel et Guillaume pour les observations.

A revoir, les indisponibilités tardives, les désignations sur les matchs féminins (pas la main) et un

arbitre sans véhicule pour se déplacer.

Pôle observations :

jeunes :

Jeunes Arbitres District : 41 observations.

Arbitres stagiaires : 58 accompagnements

seniors :

D1 : 12 classés – 2 observations / arbitre / 2 observateurs – 2 rétrogradés suite échec test physique.

D2 : 12 classés – 2 observations / arbitre / 6 observateurs – 3 rétrogradés suite échec test physique.

D3 : 16 classés – 2 observations / arbitre / 9 observateurs – 1 rétrogradé suite échec test physique.

D4 : 17 classés volontaires – 1 observation / arbitre / 6 observateurs – 1 échec test physique.

D4 promo : 6 classés - 2 observations / arbitre / 8 observateurs – 1 échec test physique.

AA : 9 classés – 2 observations / arbitre / 2 observateurs.

128 observations – 72 arbitres classés.

Manque des observateurs.

Suivi fiches navettes :

D3 : 427 retours – D4 : 387 retours – U17 : 175 retours – U15 : 195 retours

fiches mieux remplies et avec plus de sérieux

Pôle président :

Des réunions de commission enrichissantes où tout le monde peut s'exprimer, beaucoup d'échange et d'entraide entre les membres.

Il manque 1 ou 2 membres pour étoffer la commission.

Nous avons appris avec joie, la montée en ligue de 3 arbitres senior (Thony MESSON, Pierre FAVIER et Ismael TOK, ainsi que d'un arbitre assistant spécifique The Cuong HOANG).

Pour la saison prochaine, le test Werner Heslsen est remplacé par le TAISA et sera uniforme sur toute la LAuRAFoot. Pour nous, ce sera la possibilité de passer plus d'arbitres à la fois, donc un gain de temps ce qui nous permettra de changer la formule de notre réunion de rentrée qui sera resserrée entre 7h00 et 14h00.

Un gros travail sera fait aux arbitres sur la rédaction des rapports disciplinaires, car la commission de discipline nous renvoie des rapports incompréhensibles ou écrits sur de mauvais supports.

Je voulais adresser un merci particulier à Alexis CURT pour l'aide précieuse qu'il m'apporte dans ma fonction ainsi que sur le sérieux de son travail pour la commission des arbitres.

Jean Louis BILLOUD

COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission est composée de 4 personnes : Mesdames BOUHILA Sarah, MARQUES Christine, SALINI Fabienne et Monsieur BENOIT Pierre pour sa 2ème année, bien aidée par le président M. JANNET Jean-François.

L'objectif de cette commission est d'accroître la communication pour mieux faire connaître les actions de l'instance départementale et des clubs et donner un coup de main à la commission technique pour publier en ligne des articles.

Cette commission s'est réunie une dizaine de fois durant la saison.

Les faits marquants :

- Publication d'articles, photos, événements sur la page Facebook en lien avec notamment la commission technique.
- Il y a plus de 1000 personnes qui suivent la page et la portée s'est levée à plus de 1500 personnes sur une semaine de publication.
- Actualisation de la newsletter « La Pleine Lucarne »
- Animation de la soirée des récompenses.

La commission est également partie prenante dans l'élaboration d'article sur le site du district via les directives fédérales.

La commission a été très active dans la coordination des tables rondes (chefs d'entreprise, élues territoriales et dirigeantes) organisées lors de la journée des féminines couplée au plan de féminisation.

Pour la saison prochaine, la commission souhaite renouveler la mise en place d'une formation sur la communication et également collaborer avec la commission développement pour le montage d'une vidéo. Bien sûr elle reste à disposition des commissions du district et de l'ensemble des clubs pour porter leurs projets et les aider dans le développement dans leur communication.

Sarah BOUHILA

COMMISSION COUPES

Coupe féminines à 8 : 12 équipes seniors engagées, 11 matchs sur 4 tours.

Coupe MORANDAS : 19 équipes vétérans engagées, 17 matchs sur 5 tours.

Coupe des Groupements : 113 équipes engagées, 113 matchs sur 7 tours.

Coupe Emile FAIVRE : 72 équipes engagées, 71 matchs sur 7 tours.

Dans l'ensemble les tours se sont bien déroulés, un peu rapprochés entre les 1/8 et les ¼ ou quelques dossiers sont venus perturber la bonne programmation des rencontres.

Les finales se sont déroulées au forum des sports à ST MAURICE DE BEYNOST. Un grand merci au club d'Ain Sud Foot pour la parfaite organisation matérielle et le soutien apporté aux membres du district.

Jacques CONTET

COMMISSION DELEGATIONS

Cette saison 2017/ 2018 la commission à couvert 136 rencontres classées sensibles comme suit :

- 124 rencontres seniors de niveau 1 (sensibles)
- 5 rencontres seniors de niveau 2 (à risques)
- 1 rencontre U15 de niveau 1
- 2 rencontres U17 de niveau 1
- 4 rencontres U19 de niveau 1

Une légère augmentation des matchs sensibles par rapport à la saison passée. Toutes ces rencontres se sont déroulées sans incidents majeurs ce qui prouve que la présence d'un délégué est primordiale pour le bon déroulement d'une rencontre.

L'apport de nouveaux délégués a été très appréciable cette saison mais je fais appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre la commission des délégations.

Je remercie la commission et tous les délégués pour leur contribution. Bonnes vacances à tous.

Patrick PITARD

COMMISSION DE DISCIPLINE

La Commission de Discipline (CDIS) a pour attribution de sanctionner les manquements à l'éthique et à la réglementation en vigueur.

La CDIS rappelle que le règlement concernant les sanctions disciplinaires a été modifié en début de saison 2017/2018. Le barème aggravé n'existe plus mais le nouveau code disciplinaire a augmenté certaines sanctions, parfois jusqu'à 1,5 fois.

Force est de constater, lors de chaque séance de la CDIS ou lors des comparutions de personnes convoquées, le manque de connaissance d'un grand nombre de certains de nos dirigeants, accompagnateurs mais surtout joueurs, des sanctions encourues.

Les dossiers traités cette saison nous montrent une diminution du nombre d'avertissements et des rappels à l'ordre mais une forte augmentation de sanctions supérieures à 6 matchs fermes.

Cette saison encore trop d'éducateurs/dirigeants ont été sanctionnés suite à un comportement inapproprié à leur fonction.

Nous déplorons le manque de respect de certains joueurs et éducateurs envers les adversaires et le corps arbitral.

La police des terrains a relativement bien été appliquée.

Nous ne pouvons que féliciter les clubs pour cette implication au bon déroulement de la rencontre et à la sécurité de tous ses acteurs.

La CDIS attire encore l'attention des arbitres dans la tâche qui leur incombe quant à l'envoi des rapports.

Les membres de la CDIS souhaitent, et cela dans l'intérêt des clubs et de leurs licenciés, que les personnes chargées de dispenser les différents savoirs (technique, règlements, etc...) informent tous leurs licenciés et supporters, par tout moyen à leur convenance, des différents barèmes des fautes figurant dans le règlement disciplinaire afin que ceux-ci sachent à quels risques ils sont soumis lorsqu'ils sont auteurs de faits de jeu ou de comportements répréhensibles. L'envoi d'un rapport de la personne sanctionnée à la CDIS est fortement conseillé.

Christine BERGER

COMMISSION FAFA

Les membres de la commission FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) se sont réunis à 10 reprises pour étudier les dossiers déposés par les clubs ou les municipalités et les communautés de communes.

Le fait marquant de cette saison a été pour la première fois, l'utilisation d'un logiciel informatique fédéral, permettant désormais la saisie des données par les membres de la commission départementale avec une lecture simplifiée du suivi au niveau des commissions de la ligue et de la fédération.

Lors de cette saison, les trois membres de la commission ont traité 9 dossiers éligibles :

- 1 dossier emploi (renouvellement) et 1 dossier de première demande.
- 1 dossier d'achat de véhicules.
- 6 dossiers concernant les infrastructures.

DUROUX Gilbert - JANNET Jean François - JOSSERAND Alain

COMMISSION FEMININE

RENCONTRES INTERDISTRICTS

- A Sagy (71) le 8 Novembre 2017 pour les U14-U15 (triangulaire Jura - Pays Saônois - Ain).
- A Belley (01) le 04 Avril 2018 pour les U13-U14 contre le district de Savoie (**rencontre annulée**).
- A Cognin (73) le 06 Juin 2018 pour les U16-U17 contre le district de Savoie.
- A Viriat (01) le 23 Juin 2018 pour les U13-U14 contre le Jura.

RENCONTRES SELECTION AIN FEMININES x SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FEMININE DE PONT DE VAUX

- A St Bénigne le mercredi 29 Novembre 2017 pour les U12F et U13F
- A St Bénigne le mercredi 14 Mars 2018 pour les U12F

CAF U10-U11

1 CAF a été mis en place cette année lors des vacances de Toussaint le Lundi 30 Octobre 2017 (27 filles présentes)

Ils sont ouvert aux filles U11 et ont pour but de :

- Proposer une pratique exclusivement féminine
- Approfondir les connaissances footballistique
- Faire un tour d'horizon des catégories d'âge
- Préparer les rassemblements départementaux et régionaux

Des CAF ont ensuite été mis en place à partir de Février dans les secteurs suivants :

- Secteur VAL DE SAONE NORD : Site de Feillens – Resp : Camille JULLIEN et Antoine RUDE
- Secteur VAL DE SAONE SUD : Site de Montmerle – Resp : Katia BOUHILA et Leslie TARRIT
- Secteur BRESSE : Site d'ATTIGNAT – Resp : Mélissa NEYRARD et Benjamin PERRET
- Secteur HAUT BUGEY : Site d'Izernore – Resp : Gonçagul KORKMAZ et Danny GOMES MOREIRA
- Secteur BUGEY-BAS BUGEY : Site de Villieu – Resp : Stéphane PANAROTTO et Thibault VALLET

Une rencontre Inter-CAF a eu lieu le Mercredi 13 Juin 2018 à Viriat.

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U12F-U13F

3 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

Vacances de Toussaint : 72 filles

Vacances de Février : 19 filles

Vacances d'Avril : 18 filles

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U14F-U15F

4 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

Mercredi 27 Septembre 2017 : 25 joueuses

Mercredi 11 Octobre 2017 : 30 joueuses

Vacances de Février : 16 joueuses

Vacances d'Avril : 14 joueuses

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U16F-U17F

3 rassemblements ont été programmés : 2 ont été réalisés et 1 a été annulé faute de participantes.

Vacances de Toussaint : 28 joueuses

Vacances de Février : 13 joueuses

Vacances d'Avril : **Annulation**

RID U15 (à Hauteville du 02 au 04 Novembre 2017)

Filles concernées : 5 joueuses U15

Participation de Laura BERNARD (FBBP 01) au stage régional

RID U14 (à Hauteville les 12, 13 et 14 Avril 2018)

Filles concernées : 9 joueuses U14 et 2 joueuses U13

TOURNOI FUTSAL (à St Denis les Bourg les 27 et 28 janvier 2018)

Un tournoi futsal est organisé pour les catégories U13, U15, U18 et Senior (une 1/2 journée par catégorie).

30 équipes se sont engagées soit environ 200 filles présentes pour les 2 jours.

PRATIQUE 5X5 – SO CLUB (24 Février 2018)

Annulation faute de participantes

TOURNOI FEMININ DU CONSEIL DU LEMAN (EX JOURNEE FRANCO-SUISSE)(à Gaillard (74), le 10 Juin 2018)

31 joueuses présentes (catégories U12 et U15)

Tournoi de football à 8 et à 11 sur la journée contre des sélections des cantons suisses (Vaud, Valais et Genève) et du district Haute Savoie Pays de Gex.

JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOT FEMININ (03 Juin 2018 à Châtillon-en-Michaille)

Filles concernées : U6 à U15 et Séniors

90 joueuses présentes de U6F à U15F ont participées à une pratique Fun Foot (Tennis-ballon, jeux réduits, foot-golf, ...)

2 équipes Séniors du FBBP 01 et de Plastics Vallée FC (soit 28 joueuses) se sont affrontées à partir de 17h00 afin de mettre en avant la pratique Senior Féminine.

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL

Suivi de 8 clubs à partir de Février pour les membres de la Commission Technique

REUNIONS DIVERSES

- 4 réunions de la Commission Féminines sur la saison
- Une réunion des référents féminins co-animée par la LAuRA Foot et le District de l'Ain : 8 Mars 2018
- 2 réunions des équipes féminines Séniors (loisirs et championnats) : 26 Septembre et 20 Novembre 2017

- 2 réunions concernant l'organisation de la pratique féminine : réunion de rentrée du 2 Septembre 2017 et Plénière de fin de saison du 13 Juin 2018.

BILAN

Un grand merci aux différents éducateurs ayant encadré toutes ses actions, aux clubs ayant mis à disposition leurs infrastructures pour nous accueillir, et à toutes les personnes qui œuvrent pour le développement du football féminin dans leur club. Toutes ces bonnes volontés ont permis de passer la barre des 1200 licenciées cette saison (1202).

Katia BOUHILA

COMMISSION INFORMATIQUE

En début de saison, 3 formations FMI ont été dispensées pour les nouveaux arbitres et toutes personnes qui souhaitaient suivre cette formation.

Quelques problèmes réseau et du serveur Foot 2000 ont fortement perturbé le travail des salariés, en particulier en début d'année 2018.

Joël MALIN

COMMISSION PREVENTION

La Commission s'est réunie 11 fois : 31 août 2017, 28 septembre 2017, 26 octobre 2017, 30 novembre 2017, 14 décembre 2017, 25 janvier 2018, 1 mars 2018, 29 mars 2018, 26 avril 2018, 31 mai 2018 et 26 juin 2018.

Participations et actions mises en place durant la saison 2017 2018 :

- participation à la journée d'accueil des U9 du 16 septembre 2017 à ST MARTIN DU MONT, ST MAURICE DE GOURDANS et LAGNIEU
- gestion des fiches prévention « éducateurs et arbitres », envoi à chaque club et essai de fiches informatisée pour les U17 excellence
- désignation et suivi des matchs sensibles et à risques : 136 matchs programmés dont 5 matchs à risques, 120 matchs sensibles et 11 matchs normaux ; sur les 136 matchs, 41 en D1, 11 en D2, 39 en D3, 28 en D4, 6 en D5, 1 en D6, 4 en U19, 2 en U17, 1 en U15, 2 en coupe des groupements et 1 en coupe de l'Ain (match sensible = arbitre confirmé et délégué, match à risque = arbitre confirmé, délégué et gendarmerie ou police)
- rédaction de textes pour la parution de « Pleine lucarne »
- envoi de courriers aux clubs concernant des incidents et des comportements antisportifs
- participation au Forum organisé par Essor Bresse Saône le 10 février 2018 à FEILLENS (réseaux sociaux)
- participation à la soirée des récompenses le 10 novembre 2017
- participation au séminaire à COURNON « footballeurs citoyens » le 26 et 27 février 2018
- participation au challenge de la sportivité et du fair-play
- participation à la finale du championnat de France du sport adapté
- participation à la journée féminine le 3 juin à VALSERINE CHATILLON EN MICHAÏLLE
- participation au plateau départemental U7 le 9 juin à AMBERIEU
- participation au tournoi du conseil départemental U11 le 17 juin à VIRIAT

- organisation des réunions de médiation et de conciliation avec des clubs à aider
- organisation de la formation PSC 1 (premiers secours) le 17 février 2018
- organisation de la réunion « responsabilité assurance président » le 27 janvier 2018
- organisation de la réunion « rôle du capitaine en U 17 » le 3 février 2018
- proposition du vœu « Bonus/Malus » à l'AG

Jean BELPALME et Alain BERNARD

COMMISSION DES REGLEMENTS

Au 28 Mai 2018, la commission a ouvert 228 dossiers :

- 61 réclamations
- 28 forfaits simples en D6
- 20 forfaits simples en D5
- 15 forfaits simples en D4
- 4 forfaits simples en D3
- 3 forfaits simples en D2
- 3 forfaits simples en D1
- 6 forfaits généraux en D6
- 2 forfaits généraux en D5
- 2 forfaits généraux en D4
- 2 forfaits généraux en D3
- 1 forfait général en D1
- 8 forfaits en Coupe des Groupements
- 1 forfait en Coupe de l'Ain
- 13 forfaits simples en U19
- 28 forfaits simples en U17
- 19 forfaits simples en U15
- 2 forfaits généraux en U19
- 2 forfaits généraux en U17
- 3 forfaits généraux en U15
- 4 forfaits simples en féminines
- 1 forfait général en féminines



Arbitrage par Joueurs

Pour la saison 2017/2018, désignations comme suit (arrêté au 29/05/18) :

24 seniors restant de la saison 2016/2017

- 18 seniors désignés présents aux matchs
- 6 seniors non licenciés ou autre district

10 jeunes restant de la saison 2016/2017

- 7 jeunes désignés présents aux matchs
- 3 jeunes non licenciés ou autre district

Pour la saison 2017/2018 :

129 joueurs seniors désignés ou redésignés

120 seniors présents aux matchs

9 seniors suspendus

23 seniors restent à être désignés pour la saison 2018/2019 s'ils renouvellent leur licence.

22 joueurs jeunes désignés ou redésignés

21 jeunes présents aux matchs

1 jeune suspendu

9 jeunes restent à être désignés pour la saison 2018/2019 s'ils renouvellent leur licence.

François PELLET et Jean Paul BACONNET

COMMISSION SPORTIVE

Saison 2017/2018

Seniors : 213 équipes de D1 à D6 - 2310 matchs championnats programmés pour 2160 joués.

– 142 rencontres reprogrammées (terrains impraticables, arrêtés municipaux).

Vétérans : 9 équipes – 72 matchs programmés – ? joués !!!!

Jeunes U19 : 20 équipes, 180 matchs programmés pour 144 joués, championnat de 2 poules de 10.

U17 : 48 équipes, 465 programmés pour 431 joués sur 3 phases.

U15 : 72 équipes, 685 matchs programmés pour 642 joués sur 3 phases.

La commission se réunit tous les mardis après-midi pour traiter les demandes des clubs, vérifier la tenue des rencontres et suivre le calendrier dans la conformité des règlements sportif.

Elle valide les classements, après clôture de tous les dossiers en cours (discipline, appel et autres) et officialise les montées et descentes.

Dans l'ensemble la saison c'est bien déroulée, hormis la troisième phase jeunes avec le problème des dates programmées des rencontres (vacances, week-end allongé).

La commission remercie :

- Myriam et Esther pour leur aide chaque semaine au suivi des problèmes d'enregistrements de résultats et la correspondance avec les clubs.

- Les responsables des désignations, les arbitres et délégués qui chaque week-end officient sur les terrains.

La commission prépare la saison prochaine, pensez aux engagements de vos équipes, championnats et coupes, avec vos desiderata à enregistrer sur Footclubs. Toutes vos demandes et correspondances doivent transiter par la boîte officielle mail de votre club.

Jacques CONTET

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission s'est réunie trois fois. Une fois en Septembre pour établir la liste des clubs en infraction en début de saison, une fois début Février pour rétablir les clubs qui ont envoyé des

personnes à l'une des formations d'arbitre et la dernière début Juin pour établir la liste définitive des clubs en infraction.

39 clubs sont en infraction avec le statut de l'arbitrage dont 10 pour nombre de matchs insuffisant de l'arbitre qui les représente.

Joël MALIN

COMMISSION TECHNIQUE

LA FORMATION DE CADRES

- **Jeunes Cadres : 88 Stagiaires**
 - 2 Modules U9 → **38**
 - 1 Module U11 → **14**
 - 1 Module U9 SSS → **36**
- **CFF 1 : 56 Stagiaires**
 - 1 Module U9 → **14**
 - 1 Module U11 → **18**
 - CFF1 → **24**
- **CFF 2 : 67 Stagiaires**
 - 1 Module U13 → **17**
 - 1 Module U15 → **22**
 - CFF2 → **28**
- **CFF 3 : 22 Stagiaires**
 - 1 Module U17/U19 → **10**
 - CFF3 → **12**
- **CFF4 : 10 Stagiaires**

Formations spécialisantes :

- **Module U7 : 23 Stagiaires**
- **Module Gardiens de But : 12 Stagiaires**

Formations professionnelles :

- **Brevet de Moniteur de Football : 6 Stagiaires**
- **Brevet d'Entraîneur de Football : 4 Stagiaires**

Certification :

- **51 candidats sur 3 certifications**
288 (contre 324) éducateurs formés pour la saison 2017-2018 !

LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DES PRATIQUES

Labellisation des clubs :

Label Jeunes :

- 8 Clubs en demandes (Procédure en cours).
- 8 Clubs en suivi

Label Ecole de Foot :

- 4 Clubs en fin de renouvellement

128,5 heures de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

Ecole Féminine de Football :

- 8 Clubs en demandes (Procédure en cours).
- 0 Club en suivi

30 heures de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

Programme Educatif Fédéral :

- 42 Clubs engagés dont 20 ayant retourné une fiche action (83 fiches actions au total)

Pratiques complémentaires :

- Coupe de l'Ain Futsal : 41 équipes représentant 27 clubs en U13
35 équipes représentant 29 clubs en U15
22 équipes représentant 17 clubs en U17.
- Pratique à 8 sur synthétique : 19 équipes représentant 13 clubs en U15
18 équipes représentant 14 clubs en U17

Actions promotionnelles :

- Journée d'accueil U9 : 94 équipes participantes représentant 49 clubs sur 3 sites (Saint Martin du Mont, Lagnieu et Saint Maurice de Gourdans).
- Plateau départemental U7 : 76 équipes participantes à Ambérieu en Bugey.
- Challenge U11 du Conseil Départemental : 46 équipes de 23 cantons à Viriat.
- Soccer 5 : 18 équipes participantes représentant 7 clubs en U15
14 équipes participantes représentant 6 clubs en U17
5 équipes participantes représentant 3 clubs en U19

LE PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

U13

- 31/01 & 7/02 : détections dans les secteurs (172 joueurs).
- 21/03 : inter secteurs (50 joueurs).
- 18/03 : rattrapage (62 joueurs).
- 25/04 Rassemblement final (64 joueurs).

Août 2018 : 62 joueurs conservés dans le cadre du suivi PES U14.

U14

- 3 Centres de Perfectionnement de Secteur (Mionnay – Chatillon Mich. – Viriat).
- 55 joueurs suivis.
- 7 Centres de Perfectionnement de Secteur + 4 rassemblements.
- 01/05 & 23/06 : 2 sélections de 16 Joueurs contre le Pays Saônois et le Jura.

U15

- 4 matchs amicaux – prépa Coupe Interdistricts (Sept et Oct) - 32 joueurs vus.
- Coupe Interdistricts : 32 joueurs retenus – 4^e/6 au classement final sur le secteur EST.
- 20/02 : 41 j. pour rassemblement dépt.
- 01/05 : 1 sélection de 16 Joueurs contre le Pays Saônois.

U16-U17

- 30/08 : 34 j. pour rassemblement dépt.
- 3 joueurs retenus pour le parcours de détection régional.

Joël MALIN

COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Au 31 Mai 2018

- Visite pour homologation (ou confirmation) des terrains : 24
- Visite pour homologation (ou confirmation) des éclairages : 41
- Réunion pour conseillers, clubs, communes ou communautés de communes : 5
(Vonnas - Châtillon sur Chalaronne - St Martin du Mont - Ambérieu - pour Montrevel)
- Suppression de terrains (plus utilisés) : 17
- Réunions de la commission : 5 (28/09/2017 – 14/11/2017 – 21/12/2017 – 22/03/2018 et 24/05/2018)

Michel FEYEUX

Vote de l'assemblée sur l'ensemble des rapports : adopté à l'unanimité.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Les statuts

TITRE II – FONCTIONNEMENT et ADMINISTRATION

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 12 – Assemblée Générale 12.5 - Fonctionnement 12.5.2 - <u>Ordre du jour</u> L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Comité de Direction. Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.</p>	<p>Article 12 – Assemblée Générale 12.5 - Fonctionnement 12.5.2 - <u>Ordre du jour</u> L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Comité de Direction. Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir par voie électronique ou postale au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 16 – Commission de surveillance des opérations électorales [...] Elle a compétence pour : - Emettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ;</p>	<p>Article 16 – Commission de surveillance des opérations électorales [...] Elle a compétence pour : - Emettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ;</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Accéder à tout moment au bureau de vote ; - Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ; - Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ; - Accéder à tout moment au bureau de vote ; - Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ; - Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats. - Adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires.
--	---

Vote de l'assemblée : adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2018/2019

Alain JOSSERAND informe que ce budget a été présenté au dernier Comité de Direction du 11 Juin 2018 et a été mis dans le cahier d'assemblée générale envoyé à tous les clubs.

Comme chaque année, ce prévisionnel a été établi à partir des résultats au 30 juin 2017, d'une situation au 30 avril 2018 avec une extrapolation au 30 juin 2018.

Les écarts significatifs sont expliqués.

Vote de l'assemblée : adopté à la majorité (3 abstentions).

Tarifs 2019/2020

Une augmentation de 3 % des tarifs du District sera appliquée pour la saison 2019/2020. Pour rappel, la dernière augmentation des tarifs date de la saison 2014/2015 (précédemment durant les mandatures de : 2012/2008, 2008/2004 et 2004/2000).

Vote de l'assemblée : tarifs adoptés à la majorité (16 contres - 6 abstentions).

Elections des délégués du District aux AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

Inscrits : 107 clubs représentant 1085 voix.
Votants : 86 clubs représentant 976 voix.

Sont élus :

BERGER Christine : 960 voix
BERNARD Alain : 964 voix
CHENE Patrick : 960 voix
CONTET Jacques : 976 voix
JOSSERAND Alain : 976 voix
MAIRE Jacques : 953 voix
MALIN Joël : 958 voix
PITARD Patrick : 960 voix

Le président JANNET lance un appel aux clubs (hormis ceux évoluant dans un championnat de Ligue) afin que ceux-ci proposent des candidats.

Vœux

Vœux de la Commission Technique Elargie

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable.

Vœu 1 :

Depuis 2012, le nombre d'équipes U19 est passé de 28 à 13 (sans compter les équipes U18 participants à ces championnats) pour un cumul de 13 forfaits généraux en 6 saisons sportives. Nous vous proposons de passer pour la saison 2018/2019, à une catégorie U15 (inchangée) et une catégorie U18 (équipes composées de joueurs U16, U17 et U18). Cela entraînerait la suppression de la catégorie U19. Cette proposition vise :

- A avoir des catégories calquées sur les rythmes scolaires : U15 collège et U18 lycée ce qui supprimerait la problématique du déracinement du lieu de vie des joueurs U19 (études supérieures).
- De maintenir ou accroître plus facilement des équipes U18 sur l'ensemble du territoire (zones rurales ou péri-urbaines).
- De permettre à tous les joueurs U18 d'évoluer en catégorie jeunes (seulement 16 clubs en U18 et U19 pratiquants à l'heure actuelle).
- D'avoir des compétitions plus attractives limitant le nombre de forfaits et étoffant le nombre d'équipes évoluant en district pour les U18.
- D'avoir une réglementation et un système de compétition identique à celui des U15 à savoir 3 phases à 3 niveaux en P1, 3 niveaux en P2 puis 4 niveaux en P3.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (5 contres – 10 abstentions).

Application à compter de la saison 2018/2019

Vœu 2 :

Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes:

D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8

D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

- Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.
- Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement.

Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (9 contres – 16 abstentions).
Application à compter de la saison 2018/2019

Vœu 3 :

Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des éducateurs :

D1 : Educateur ayant le CFF3 présent sur le terrain ou sur le banc.

D2 : Educateur ayant une attestation de participation au CFF3 présent **sur le terrain ou sur le banc**.

Une dérogation peut être accordée la première saison pour l'éducateur qui a fait monter l'équipe.

Les clubs devront communiquer avant le 30 Septembre le nom de l'éducateur qui encadrera l'équipe.

En cas d'infraction aux obligations des vœux 2 et 3, y compris en cas de changement de niveau (montée ou descente) :

La première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation.

La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.

Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (5 pour).

Vœu n° 4 de la Commission Prévention

Bonus/Malus District de l'Ain

Date d'effet pour la proposition de bonus/Malus : saison 2018/2019

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable.

Ancien texte
<p><u>Article 61 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</u></p> <p>1 - Sanctions aggravées – points de pénalité</p> <p>1.1) Dans les championnats de District « seniors » masculins, féminins, une diminution automatique de un (1) point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe ayant eu au cours de ce championnat aller-retour quatre (4) expulsions du terrain et de un (1) point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.</p> <p>Ces dispositions s'appliqueront dans les championnats comportant 11, 12 ou 13 équipes.</p>

Dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, cette diminution de 1 point sera effective à la cinquième (5ème) expulsion.

Dans le cas d'un championnat à 16 équipes, cette diminution sera effective à la sixième (6ème) expulsion.

1.2) Pour les championnats U15 – U17 – U19 : se référer aux règlements sportifs jeunes

Nouveau texte

Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées

Bonus/Malus District de l'Ain

Principe :

Cette réglementation s'applique à toutes les équipes évoluant en seniors masculins et féminins dans les championnats organisés par le District de l'Ain de Football.

Définition :

Toutes les équipes se voient attribuer en fin de championnat, des points de bonus ou de malus, selon les pénalités qu'elles ont cumulées durant les matchs de championnat de la saison en cours.

1) BAREME DE PENALISATION :

Pénalités joueurs :

Motif	Pénalité
Carton jaune	1 point
Carton blanc	1 point
Match arbitrage	2 points par match
Match ferme	2 points par match
Suspension ferme au temps	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match avec un maximum de 42 points par année de suspension (exemple : 4 mois fermes = 24 points)

Pénalités dirigeants ou éducateurs :

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Suspension ferme de toutes fonctions officielles	2 points par match de suspension
Suspensions fermes en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match avec un maximum de 42 points par année de suspension (exemple : 4 mois fermes = 24 points)

Pénalités équipes :

Motif	Pénalité
Match à huis clos avec sursis	1 point par match
Match à huis clos ferme	2 points par match
Suspension de terrain avec sursis	1 point par match
Suspension de terrain ferme	2 points par match

En cas de forfait général d'une équipe :

Les points cumulés par les autres équipes contre cette équipe sont maintenus.

Tous ces points de pénalités sont comptabilisés et diffusés sur le PV du District à la trêve pour information des clubs et en fin de saison pour application du bonus-malus.

2) BAREME DE RETRAIT DE POINTS

Bonus/malus	Nombre de pénalités Poule de 12	Nombre de pénalités Poule de 11	Nombre de pénalités poule de 10
+ 1 point de bonus	De 0 à 15	De 0 à 14	De 0 à 12
0	De 16 à 30	De 15 à 28	De 13 à 25
- 1 point de malus	De 31 à 40	De 29 à 37	De 26 à 33
- 2 points de malus	De 41 à 50	De 38 à 46	De 34 à 41
- 3 points de malus	De 51 à 60	De 47 à 55	De 42 à 49
- 4 points de malus	De 61 à 70	De 56 à 64	De 50 à 57
- 5 points de malus	De 71 à 80	De 65 à 73	De 58 à 65
-6 points de malus	81 et plus	74 et plus	66 et plus

Ces

dispositions de retrait de points sont de la compétence de la commission prévention du District de l'Ain. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la commission départementale d'appel qui jugera en deuxième et dernier ressort.

1.2) Pour les championnats U15 – U17 – U19 : se référer aux règlements sportifs jeunes

Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (8 pour).

Vœu n° 5 du club de Serrières Villebois :

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable pour que le club porte son vœu à l'assemblée générale.

Si le vœu est adopté, la date d'effet sera au 1^{er} Juillet 2018.

« Discipline – Sanctions avec sursis associant l'éducateur fautif (en nombre de matchs) et son équipe (en point(s) de pénalité)

Exposé : ce cas de figure n'est pas très utilisé, mais il existe.

Il est bon de rappeler qu'un sursis court un an.

Le problème arrive au terme de la saison N. Si l'éducateur (entraîneur) change d'équipe ou de club, sa sanction reste, ce qui est logique, mais l'équipe garde aussi, comme une épée de Damoclès, sa pénalité, pour la saison N+1, jusqu'au terme du sursis.

A N+1, la nouvelle équipe de l'éducateur (entraîneur) est vierge de pénalité.

Commentaire : cette double peine a été conçue pour responsabiliser l'éducateur (entraîneur).

L'inconvénient est que l'équipe, non fautive, traîne à N+1 une pénalité injuste.

Vœu : si la démarche de ces sanctions associées est louable, il faut la corriger en faisant suivre le (ou les) point(s) de pénalité avec l'éducateur (entraîneur) jusqu'au terme du sursis.

Bien sûr à N+1, l'équipe, nouvelle, de l'éducateur sera sous la menace, mais ce sera en toute connaissance de cause.

Et cela incitera le ou les éducateurs à mieux se contrôler, car le risque de ne pas retrouver d'équipe à N+1 sera réel.

Vote de l'assemblée générale : rejeté à la majorité (9 pour).

Modification des règlements

Date d'effet pour la révision des règlements : saison 2018/2019

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 5 – Commission du District 5.2) Désignations des commissions <ul style="list-style-type: none">• Commission de l'amicale des anciens• Commission d'appel réglementaire - disciplinaire• Commission de l'arbitrage• Commission communication• Commission des délégations• Commission de discipline• Commission féminine• Commission des finances• Commission du foot d'animation et de foot réduit• Commission « foot pour tous »• Commission médicale• Commission du plan de féminisation• Commission prévention• Commission des règlements• Commission sportive de foot à 11• Commission du suivi et de révision des règlements• Commission de surveillance des opérations électorales• Commission du statut de l'arbitrage• Commission technique• Commission des terrains et installations sportives	Article 5 – Commission du District 5.2) Désignations des commissions <ul style="list-style-type: none">• Commission de l'amicale des anciens• Commission d'appel réglementaire - disciplinaire• Commission de l'arbitrage• Commission communication• Commission des délégations• Commission de discipline• Commission féminine• Commission des finances• Commission du foot d'animation et de foot réduit• Commission « foot pour tous »• Commission des Labels• Commission médicale• Commission du plan de féminisation• Commission prévention• Commission des règlements• Commission sportive de foot à 11• Commission du suivi et de révision des règlements• Commission de surveillance des opérations électorales• Commission du statut de l'arbitrage• Commission technique• Commission des terrains et installations sportives

	<p>5.2.11) <u>Commission des Labels</u> Elle est chargée de gérer les labels jeunes et féminins et de proposer au comité de direction l'attribution ou le retrait des labels jeunes et féminin.</p>
--	---

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 23 – Classements - Points 23.2.1.6) Une équipe déclarant ou ayant déclaré forfait à trois (3) reprises en championnat est considérée comme forfait général.</p>	<p>Article 23 – Classements - Points 23.2.1.6) Une équipe déclarant ou ayant déclaré forfait à trois (3) reprises en championnat est considérée comme forfait général de toutes compétitions.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 28 – Remplacements 28.2) [...] Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre.</p> <p>Les éventuels retardataires ne peuvent accéder au terrain et au banc de touche qu'après s'être présentés à l'arbitre et sont inscrits sur la feuille d'arbitrage à la mi-temps, s'ils ne l'ont pas été auparavant. En aucun cas, une équipe ne peut se compléter sur la feuille de match au-delà de onze après le coup d'envoi de la deuxième mi-temps.</p>	<p>Article 28 – Remplacements Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre. L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou de la deuxième mi-temps sont entrés en jeu les remplaçants pour la première fois. Les éventuels retardataires ne peuvent accéder au terrain et au banc de touche qu'après s'être présentés à l'arbitre et sont inscrits sur la feuille d'arbitrage à la mi-temps, s'ils ne l'ont pas été auparavant. En aucun cas, une équipe ne peut se compléter sur la feuille de match au-delà de onze après le coup d'envoi de la deuxième mi-temps.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 39 – Rencontres officielles Le District fait application par ses instances et pour ses compétitions des mêmes modalités que celles prévues à l'article 39 des règlements généraux de la LAuRAFoot. Pour le district de l'Ain, le championnat est prioritaire par rapport aux matchs de coupes.</p>	<p>Article 39 – Rencontres officielles Le District fait application par ses instances et pour ses compétitions des mêmes modalités que celles prévues à l'article 39 des règlements généraux de la LAuRAFoot. Pour le district de l'Ain, les matchs de championnat sont prioritaires par rapport aux matchs de coupes de District.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référents en arbitrage</p> <p>42.14.15) <u>Réclamation concernant un joueur sanctionné d'arbitrage</u></p> <p>[...]</p> <p>- Il doit être en tenue correcte de couleur différente des deux équipes en présence et être muni d'une montre et d'un sifflet (sous la responsabilité du club où il est licencié).</p> <p>[...]</p>	<p>Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référents en arbitrage</p> <p>42.14.15) <u>Réclamation concernant un joueur sanctionné d'arbitrage</u></p> <p>[...]</p> <p>- Il doit être en tenue de sport correcte de couleur différente des deux équipes en présence et être muni d'une montre et d'un sifflet (sous la responsabilité du club où il est licencié).</p> <p>[...]</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 43 – Délégués officiels</p> <p>[...]</p> <p>(**) Les clubs qui souhaitent la présence d'un délégué officiel du district doivent en faire la demande 15 jours avant la dite rencontre par courrier, fax ou courriel (défraiement du trajet à la charge du club demandeur).</p> <p>Lorsqu'un délégué est missionné par décision d'une commission, les frais sont à régler par le club ou les clubs impliqués.</p>	<p>Article 43 – Délégués officiels</p> <p>[...]</p> <p>(**) Les clubs qui souhaitent la présence d'un délégué officiel du district doivent en faire la demande 15 jours avant la dite rencontre par courrier, fax ou courriel (défraiement du trajet à la charge du club demandeur).</p> <p>Lorsqu'un délégué est missionné par décision d'une commission disciplinaire ou réglementaire, les frais sont à régler par le club ou les clubs impliqués.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 48 - réservé</p>	<p>Article 48 – Situation en cas de match perdu par pénalité</p> <p>Cf article 171 des RG de la F.F.F. excepté le cas de l'article 42 (arbitrage par joueur)</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Article 47 – Exclusion temporaire</p> <p>[...]</p> <p>Article 2 - L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match.</p> <p>En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive doit être prononcé suivant l'application des lois du jeu.</p> <p>Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions masculines et deux (2) dans</p>	<p>Article 65 – Exclusion temporaire</p> <p>[...]</p> <p>65.2 - L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur, gardien de but compris, qu'une seule fois durant le match.</p> <p>Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions masculines et deux (2) dans</p>

<p>les compétitions féminines au sein d'une même équipe dans le même temps.</p> <p>[...]</p> <p><u>Article 11</u> - Au cas où une équipe se trouve réduite à moins de 8 joueurs (à moins de 9 joueuses pour les féminines) suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié au district de l'Ain organisant la compétition. Les Commissions compétentes prennent la décision qu'elles jugent opportune.</p>	<p>les compétitions féminines au sein d'une même équipe dans le même temps.</p> <p>[...]</p> <p><u>65.11</u> - Au cas où une équipe se trouve réduite à moins de 8 joueurs (à moins de 9 joueuses pour les féminines) suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié au district de l'Ain organisant la compétition. Les Commissions compétentes prennent la décision qu'elles jugent opportune.</p>
---	--

Application à compter de la saison 2018/2019

SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF et LABEL ECOLE FEMININES DE FOOTBALL PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE RHONE-ALPES

Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF sont concernés par ce règlement. En lien avec des décisions prises par une Commission Disciplinaire d'une instance Départementale, Régionale voire Nationale à l'encontre du club et/ou d'un membre du club
Sanctions concernant l'ensemble du club : toutes les équipes de toutes les catégories sont concernées (y compris foot féminin, Futsal, ...)

ELEMENTS ENTRAINANT SANCTIONS

1. Non-respect de l'article 1 alinéa 1 des Statuts de la FFF :

"L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées". Est concerné, tout manquement avéré à cet article, sanctionné disciplinairement ou non.

2. Fraudes, fraude sur demandes de licence, fausses feuilles de matchs...
3. Mise hors compétitions d'une équipe du club.
4. Coup(s) à officiel par un licencié, membre, préposé, salarié ou bénévole du club.
5. Licencié Joueur du club : à partir du 2ème joueur ayant eu une sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux).
6. Licencié Entraîneur, Educateur, Dirigeant, salarié, préposé, bénévole : dès la 1ère sanction entraînant une suspension ferme supérieure ou égale à 6 mois pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux).
7. Licencié Entraîneur, Educateur, Dirigeant ou Personnel Médical : Exclusion du banc de touche pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux) donnant une sanction de plus de 3 matchs.
8. Accumulation de sanctions disciplinaires sur une même catégorie (à la discrétion de la Commission Départementale des Labels).

Toutes les décisions (attribution, suspension, retrait) sont prises lors des délibérations finales en fin de saison (en fonction des obligations de validation par la FFF, la Ligue et le District).

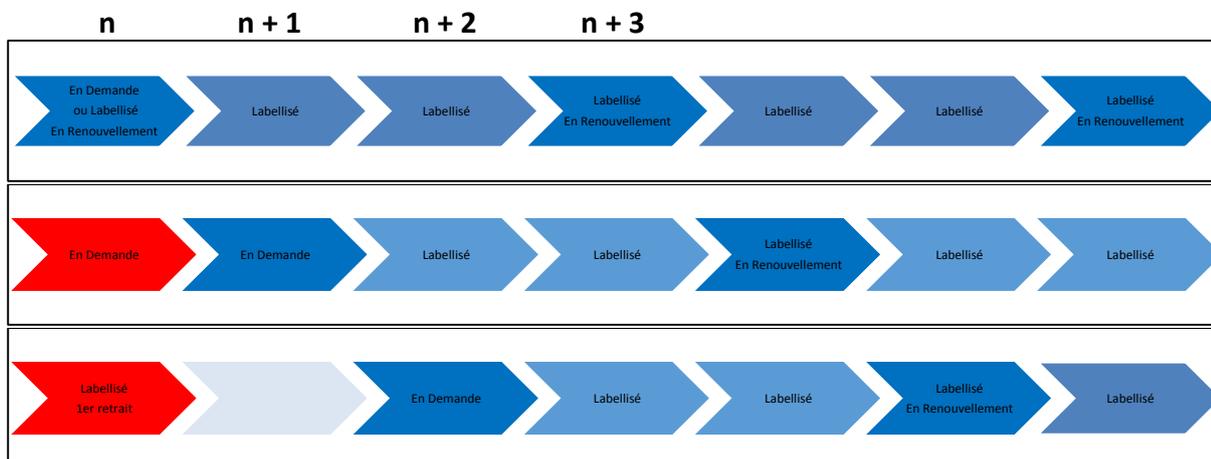
Suspension (ou non octroi) du Label Jeunes FFF pendant une saison avec obligation de représenter le dossier internet (dossier Label sans visite terrain) au district de rattachement en avril (ou à la Ligue) pour confirmer être toujours dans les critères du Label Jeunes FFF en vue de récupérer celui-ci pour la saison suivante (sauf si non octroi ou fin de droit : démarche complète avec visites terrain).

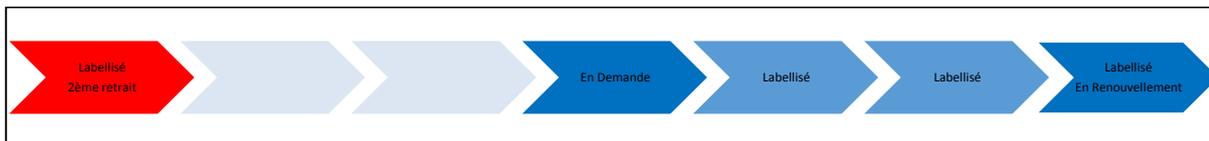
Obligation d'être inscrit pendant l'année de suspension dans la démarche du PEF et mettre en place, si possible, des actions éducatives en lien avec le motif de la sanction.

En cas de récidive dans les 2 ans à compter du 1^{er} juillet de la saison de suspension : retrait avec interdiction de représenter le dossier du Label Jeunes FFF avant deux saisons.

Les points 1, 2, 3 et 4 sont considérés au même titre qu'un club en récidive.

Processus de labellisation des clubs :





Légende :



Application à compter de la saison 2018/2019

Questions diverses

AS MISERIEUX TREVOUX

Question 1.

ASMT souhaite connaître la position du district, sur les modifications du statut de l'arbitrage souhaitées par la ligue Laura ?

Question 2.

Les modifications du statut de l'arbitrage ayant été rejetées l'an dernier par les clubs (51% contre), la ligue peut-elle les représenter en l'état ?

Question 3.

Le district a-t'il réalisé des simulations pour analyser l'impact sur les clubs de ce nouveau statut de l'arbitrage ?

Les réponses ont été faites par MM. MALIN Joël et BARBET Bernard (Président LAuRAFoot).

Poules de la saison 2018/2019

Les classements établis à l'issue de la saison 2017/2018 ne sont pas validés par la Commission des Règlements car en attente de la fin de traitement de dossiers en cours. Ils le seront lorsque toutes les possibilités de recours auront été utilisées.

Désignation du lieu de l'AG de fin de saison 2018/2019

Candidatures des clubs de Montréal la Cluse et d'Hautecourt.
L'assemblée générale aura lieu le Vendredi soir 21 Juin 2019 (à 19 H 00).

Allocutions de fin de travaux

M. BARBET Bernard, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

Après avoir salué l'ensemble des présents, il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain.

Il est accompagné ce jour par MM. ALBAN, DEPIT et Mme HARISSA, tous trois membres du comité de direction.

Il félicite l'assemblée pour la sérénité des travaux avec un vrai débat pour les vœux.

Il s'arrête sur le vœu n° 3 concernant l'encadrement par les éducateurs des clubs évoluant en D1 et D2 ainsi que sur le barème de pénalisation.

Il aborde 6 points importants concernant la Ligue :

- 1) le siège de Tolavologe et le Pôle Espoir garçon
- 2) la fusion des 2 ligues
- 3) la tournée des Popotes
- 4) le Fafa
- 5) les finances de la Ligue
- 6) le statut de l'arbitrage

Concernant la Coupe du Monde en Russie, il souhaite que l'équipe de France soit performante et fasse preuve de qualité.

La 8^{ème} édition de la Coupe du Monde Féminine aura lieu en France en 2019 et 2 sites d'accueil en Auvergne Rhône Alpes ont été choisis :

- Stade des Alpes à Grenoble (5 matchs)
- Groupama Stadium à Décines (1/2 finales et finale)

Ce sera un outil merveilleux pour le développement du Foot Féminin et la LAuRAFoot fera en sorte qu'aucun territoire ne soit ignoré.

Merci de votre attention.

M. RIGON Franck, Président du C.D.O.S. 01

Après avoir salué l'ensemble des présents, il informe que le District de l'Ain est adhérent du CDOS avec 54 autres comités.

Le foot dans l'Ain est une grosse part d'activité.

Il a constaté, lors de cette assemblée, que les clubs avaient pu s'exprimer librement.

Il souligne aussi l'effort fait pour le développement du Foot féminin, le travail commun avec les comités de Handball, Rugby et Basket sur l'arbitrage et l'aide apportée au Sport Adapté.

Le CDOS propose des formations, aidées par le Conseil départemental de l'Ain et la DDCS (gestion associative, responsabilité civile, comptabilité, informatique, 1^{er} secours, etc....).

Il remercie l'ensemble des clubs pour leur activité et leur souhaite une bonne saison.

M. Jean François JANNET, Président du District

Au terme de cette Assemblée Générale, je vous remercie les uns et les autres pour la confiance que vous accordez au district dans la gestion des finances et celle faite aux 8 membres élus qui vous représenteront lors des AG de ligue. Sachez qu'ils resteront vigilants pour que les intérêts des clubs soient pris en considération.

Je me réjouis de voir l'avancée du Fafa permettant aux petites communes de pouvoir prétendre à ce dispositif de subvention.

Je remercie Joël MALIN pour sa présentation des vœux, tâche toujours délicate.

Il est normal de rencontrer des divergences, chacun a son point de vue mais le but est bien de rechercher la manière la plus consensuelle, la plus efficace et pérenne dans le mode de fonctionnement du district et des clubs.

Je remercie tous celles et ceux qui ont travaillé en amont pour préparer pour cette AG autour de Philippe NAEGELLEN ainsi que tous les intervenants de ce matin.

Je vous souhaite une excellente intersaison mais également pour tous les dirigeants une bonne préparation de la saison 2018/2019 en vous signifiant que le district reste disponible pour vous aider durant ce mois de juillet.

Je vous rappelle que vous devez signer le registre de départ sous peine d'être amendé, de redonner les cartons de vote.

Je vais passer la parole au président du club d'Ambronay pour clore cette Assemblée Générale en remerciant leurs dirigeants pour leur belle participation à l'organisation de cette matinée.

Je tiens aussi à remercier la municipalité d'Ambronay pour le prêt des installations et je vous donne rendez-vous désormais pour la plupart d'entre vous en septembre.

Merci à tous pour la tenue de cette AG et bon retour.

M. Olivier SLOWINSKI, Président du club d'Ambronay

Bon retour à tous et bonne saison pour 2018/2019.

Vous êtes tous et toutes conviés au vin d'honneur offert par le club et la municipalité.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Information de la Fédération Française de Football Coupe de France

Autorisation du 4ème remplaçant lors de la prolongation sur la Coupe de France

Le Comité Exécutif de la F.F.F. a validé, lors de sa réunion du 19 Juillet 2018, le texte suivant qui entre en vigueur dès le début de cette nouvelle saison :

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».

Formation INITIALE en Arbitrage

4 formations semi-officielles auront lieu durant le mois de Septembre et Octobre, pour l'ensemble des clubs du département.

Les lieux, dates et horaires seront communiqués début septembre.

La formation dure 2 heures 30 avec une partie terrain possible.

Rappel : Uniquement les personnes majeures licenciées à la FFF pour la saison 2018/2019, et étant apte médicalement pour la pratique occasionnelle (visite médicale obligatoire sur la demande de licence) de l'arbitrage peuvent se présenter à la formation.

Formation INITIALE en Arbitrage

Les dates des prochaines formations initiales vous seront communiquées en début de saison 2018/2019.

Les fiches de candidatures Formation Arbitre officiel initial sont disponibles sur le site du District de l'Ain, en rubrique « Arbitrage ».

Merci de faire parvenir cette fiche d'inscription, au minimum **trois** semaine avant le début de la formation, en vous acquittant directement du coût de celle-ci, ou en confirmant l'autorisation de prélèvement sur le compte du club.

Réunion de rentrée

La réunion de rentrée obligatoire pour l'ensemble des arbitres se déroulera le **samedi 8 Septembre 2018**, avec la réalisation du test Physique TAISA, le questionnaire annuel et l'assemblée pour finir.

L'ensemble des informations sera communiqué par PV et mail aux arbitres afin de donner les horaires de convocation.

Formations Ligue

Pour les arbitres intéressés pour passer la formation Ligue, il est important de vous inscrire dès maintenant pour pouvoir suivre la formation, qui commencera fin Aout.

Pré-requis :

SENIORS

- Avoir moins de 39 ans au 1er janvier 2019 au moment du dépôt de dossier auprès de sa CDA.
- Avoir « validé » au moins une saison complète en qualité d'arbitre de district officiel,
- Avoir été nommé, lors du dépôt de dossier de candidature, dans la catégorie Arbitre D1 depuis au moins une saison, sans indisponibilités répétées ;
- Avoir dirigé au moins 10 matches de niveau D1 avant la fin de saison en cours ;
- Justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente ;
- Justifier de moyens de transport permettant de se rendre aux missions qui seront confiées.

JEUNES

- Avoir moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours au moment du dépôt de dossier auprès de sa CDA.
- Avoir « validé » au moins une saison complète en qualité de jeune arbitre de district officiel, sans indisponibilités répétées,
- Avoir assisté à la formation annuelle de recyclage de sa CDA,
- Justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente ;
- Justifier de moyens de transport permettant de se rendre aux missions qui seront confiées.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 26 juillet 2018

Présents : CONTET Jacques CATHERIN J-Daniel

Poules :

La parution des poules de D1 à D5 sera effective sur le site du District le mardi 31 juillet 2018.

SPORTIVE JEUNES

Réunion du 26 Juillet 2018

Présents : CONTET Jacques, CATHERIN J-Daniel

La réunion de rentrée pour les catégories U15 (U15-U14) et U18 (U18-U17-U16) aura lieu le samedi 25 août 2018 à 10 heures à St Martin du Mont.

Tous les engagements, accords et désidératas, doivent être saisis dans Footclubs en précisant les terrains (date limite le 21 août 2018).

Pour les ententes, les équipes doivent porter le nom du club où elles jouent.

LES CLUBS RECHERCHENT

Le club de Chazey Bons recherche pour la saison 2018/2019 un entraîneur pour son équipe sénior qui évolue en championnat D4.

Recherche également des joueuses féminines pour la saison 2018/2019 afin de compléter son effectif, joueuses débutantes ou confirmées.

Pour plus de renseignements contactez :

MARINA au 07 62 53 52 91

PATRICK au 06 37 60 21 08



Le club de Cormoz St Nizier recherche un entraîneur seniors pour son équipe 1 qui évolue en D4.

Contact : 06 52 14 29 64



L'Olympique ST DENIS LES BOURG recherche des éducateurs U9 – U11 – U13 pour la saison 2018/2019.

Ils auront en charge les entraînements hebdomadaires et l'encadrement des rencontres du week-end.

Contact : Alain JOSSERAND (Tél : 06.68.45.05.19) ou Denis FAVIER (Tél : 06.83.81.03.55)



Le SC PORTES DE L'AIN recherche des joueurs pour toutes les catégories et des éducateurs diplômés ou non.

Contact : Laurent GRADANTE au 06.33.89.43.25



Le club de JASSANS FRANS FOOTBALL recherche des joueurs U14 – U15 – U16 – U17 et U18 afin de créer ces deux catégories manquantes.



Pour la saison 2018/2019, le club de Chazey Bons a décidé de mettre en place une équipe féminine senior.

Afin de compléter son effectif, le club recherche des joueuses débutantes ou confirmées.

Pour plus de renseignements, contactez :

Marina au 07.62.53.52.91

Patrick au 06.37.60.21.08



Pour la saison 2018/2019, le club de l'US Dombes recherche des entraîneurs pour ses équipes seniors.

Contact : Franck LEROUX au 06.28.69.10.38



Pour accompagner son nouveau projet de club, articulé autour de nos valeurs, Plaisir, Convivialité, Esprit d'équipe et Respect de tous, l'US Dombes Chalamont recrute des bénévoles pour occuper différentes missions au sein de l'association :

- pour les catégories U11 et U13 (responsables, coachs, éducateurs)
- pour la catégorie U18 (responsables, coachs, éducateurs)
- pour la catégorie senior (responsables, coachs, éducateurs)
- pour le pôle sportif (responsable foot à 11, responsable école de foot et labels)

Nous étudierons toutes les candidatures avec intérêt. L'US Dombes Chalamont a pour politique la formation de ses éducateurs, aussi nous sommes très sensibles aux candidats qui souhaitent développer un projet sportif ambitieux, en accord avec le projet global du club et avec nos valeurs fondatrices.

Merci de contacter le président de l'US Dombes Chalamont pour les catégories Foot à 11, et le vice-président Fabien Delwal pour les catégories Ecole de Foot :

Franck LEROUX : 06 28 69 10 38

Fabien DELWAL : 06 99 93 02 66



L'AS MONTREVEL recherche un responsable pour son école de foot.

Contacts : J.F. CHAUPUIS au 06.82.55.84.05 ou J.B. DRUGUET au 06.15.70.20.65



Club du district de l'Ain à 10 kilomètres de Villefranche/Saône recherche éducateur seniors pour équipe 1 évoluant en D2.

Contact M. Laurent Didier (président) au 06 99 70 41 88



Le FC NURIEUX recherche un coach pour son équipe réserve évoluant en D5.

En partenariat avec notre coach de l'équipe fanion (Jorge ROCHA) diplômé d'état, le coach de l'équipe réserve assistera aux séances d'entraînement la semaine et sera en charge de son équipe pour les matchs du dimanche.

Belle possibilité d'apprentissage avec le coach expérimenté au sein d'un petit club amateur avec ambiance familiale et très conviviale.

Le club est situé à Nurieux Volognat et l'équipe fanion évolue en D3.

Nous recherchons également des éducateurs pour les catégories jeunes (U7 à U18).

Les éducateurs auront la possibilité de passer des modules de formation et seront supervisés par un directeur sportif lui-même supervisé par une commission sportive.

Contacter la personne en charge du recrutement : Mr SATTONNAY Romain

Tél : 06.84.53.28.30 – mail : r.sattonnay@gmail.com